

# Communauté de communes du Pays de Nay

## Orientations Budgétaires 2021

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/01/2021

(PRÉSENTÉ EN COMMISSION FINANCES ET BUREAU  
LE LUNDI 18 JANVIER 2021 À 18H30)

Réunion en visioconférence



# L'essentiel du DOB

**Un résultat de fonctionnement dégradé par la perte très significative de CVAE et l'effet COVID.**

**Un exercice à l'horizon 2021 / 2023.**

**La prise en compte du bilan COVID-19 et les projections 2021.**

**Deux nouvelles compétences envisagées :**

- La compétence Emploi Insertion : délibération 14/12/2020
- En projet : la compétence mobilité

**Des projets importants qui démarrent :**

- Le centre culturel
- L'aménagement du col du Soulor
- Mobilités : schéma cyclable, aires de covoiturage
- Ressource en eau

**L'ajustement des moyens aux politiques menées :**

- Proposition d'ajustements RH : PCAET, Culture, service Déchets, Economie.
- Proposition d'ajustement fiscal : instauration de la Taxe foncière sur les propriétés bâties

**L'actualisation de la prospective financière de la CCPN avant l'été 2021** dans une démarche d'ajustement aux possibilités financières de la CCPN et à l'avancement effectif des projets.

# SOMMAIRE

---

- Cadre juridique du DOB
- Éléments de contexte général ( macro-économie, PLF 2021)
- Situation et orientations budgétaires de la CCPN
  - Recettes de fonctionnement
  - Dépenses de fonctionnement
  - Section d'investissement
    - Dette
    - Recettes d'investissement
    - Dépenses d'investissement
- Programmation des investissements de la CCPN

---

# Cadre juridique du DOB

# Cadre juridique du DOB

---

- Le DOB est une **étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L 5211-36 du CGCT).
- Le DOB a pour objectif de **discuter des orientations budgétaires** et **informe sur la situation financière** de la collectivité: il participe à la démocratisation et à la transparence de la vie publique.
- Le DOB doit avoir lieu **dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif**. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Pour l'année 2021, ces délais sont suspendus et le DOB peut avoir lieu lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif (délibération distincte avec antériorité de celle relative au DOB).

# Cadre juridique : le contenu du DOB

---

- Le DOB doit présenter les **évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes** en fonctionnement et en investissement (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions et les relations financières entre EPCI et ses communes membres).

Le DOB doit fixer les **objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement** de la collectivité (BP et BA).

- Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses RH et des effectifs**, précisant l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

# Cadre juridique : la publicité du DOB

---

- Le DOB des EPCI doit dans un **délai de 15 jours** suivant sa tenue :
  - être **transmis aux communes membres** (décret n°2016-841 du 24/06/2016).
  - être **mis à la disposition du public**. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ... (décret n°2016-841 du 24/06/2016).
- Dans un délai **d'un mois** suivant sa tenue, le DOB doit être mis en ligne sur le **site internet** de la collectivité, lorsqu'il existe.

---

# Éléments de contexte général



# Éléments de contexte général : situation macro-économique dans le contexte de pandémie mondiale

---

- Au **niveau mondial**, chute record de l'activité au premier semestre suivie d'un fort rebonds au 3<sup>e</sup> Trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.
- La **zone euro** a connu les mêmes phénomènes liés aux confinements / déconfinements / reconfinements. Les plans de relance nationaux destinés à soutenir l'économie sous forme de prêts et de subventions sont favorisés par la politique monétaire de la BCE maintenant des taux d'intérêt très bas.

Malgré cela, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ – 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

# Éléments de contexte général : situation macro-économique dans le contexte de pandémie mondiale

---

- **La France** : la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.
- En plus des **mesures d'urgence** destinées à soutenir les ménages et secteurs économiques les plus durement touchés, le gouvernement a lancé en septembre un **plan de relance** sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

Ce plan vise à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire suivant trois axes : **écologie, compétitivité et cohésion**.

- Avec la baisse de l'activité et les interventions publiques massives, le **déficit public** devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020 (contre 3% en 2019) , et la **dette publique** s'élèverait à 119,8 % du PIB (contre 98,1 % en 2019). L'état a heureusement bénéficié de taux d'intérêt extrêmement bas.

# Éléments de contexte général

## le PLF 2021 (présenté en Conseil des ministres le 28 septembre 2020)

---

- L'impact de la crise sanitaire est lourd pour les collectivités locales. Il a été estimé à **20 milliards € sur trois ans**.

En réponse à la crise sanitaire le PLF donne aux **collectivités locales** les moyens d'être **actrices de la relance** tout en soutenant les **entreprises** par des mesures fiscales visant à **restaurer leur compétitivité**.

- Les grands axes : la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités, la santé et le sport et plus généralement l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.
- Les réformes non liées à la crise se poursuivent (suppression de la TH) ou s'engagent (automatisation du FCTVA).

---

# Situation et orientations budgétaires de la CCPN

# Contexte du DOB 2021 de la CCPN

---

- Début de mandat perturbé par la crise sanitaire avec un **séminaire des élus** qui n'a pas pu se tenir.
- Une **prospectiv**e montrant une situation saine présentée en février 2020 mais avec une incertitude au niveau de la fiscalité (perte de 80 % de la CVAE en 2020) : quid de l'évolution future de la CVAE ?

La prospective va être actualisée fin 1<sup>e</sup> semestre 2021 en intégrant les projets.

- Des dossiers de charges transférées qui restent à finaliser ( jeunesse, ZAE et pluvial).

## Rappel :

### **La situation et la prospective financières de la CCPN**

ont été présentées lors de la dernière séance budgétaire du mandat au Conseil communautaire.



## **Conclusion : Une situation financière saine et solide au 31/12/2019**

- La Communauté a su faire face au développement rapide et soutenu de ses compétences et de son périmètre : sa capacité d'épargne ne s'est pas dégradée progressivement, sous le coup d'un effet ciseaux (croissance des dépenses de fonctionnement plus importante que celle des recettes).
- Bien qu'irrégulier sur l'ensemble de la période, le niveau épargne dégagé par la CCPN a été suffisamment important pour réaliser tout son programme d'investissement sans recourir à l'emprunt. Le niveau épargne se situe à un niveau élevé en 2019.
- Au 31/12/2019, la Communauté est très faiblement endettée et dispose d'un fonds de roulement de 5,6 M€ (soit l'équivalent de 2 à 3 ans de dépenses d'investissement).
- La situation financière de la CCPN est donc très saine et solide au 31/12/2019.

# Recettes de fonctionnement 2021 :

---

- Fiscalité
- Dotations
- Produits des services

# Fiscalité 2021 :

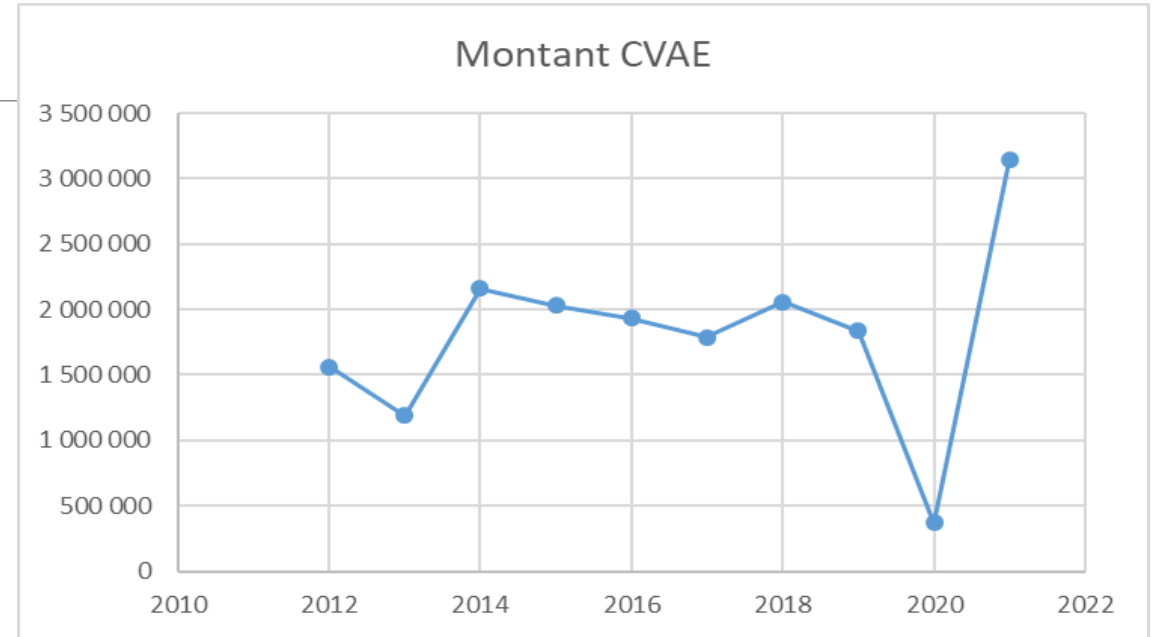
---

- **Retour sur 2020** : la **garantie de perte de ressources fiscales** et domaniales liées au covid-19 (loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020)
- La perte a été calculée sur la base de la moyenne des recettes des années comprises entre 2017 et 2019.
- La CCPN a bénéficié d'une dotation de 50 % de **493 K€** en 2020, le solde sera versé en 2021.



# Fiscalité 2021 : la CVAE

| Année de perception | Montant CVAE |
|---------------------|--------------|
| 2012                | 1 563 640    |
| 2013                | 1 188 213    |
| 2014                | 2 162 734    |
| 2015                | 2 032 793    |
| 2016                | 1 933 703    |
| 2017                | 1 787 614    |
| 2018                | 2 057 712    |
| 2019                | 1 835 684    |
| 2020                | 369 272      |
| 2021                | 3 141 173    |



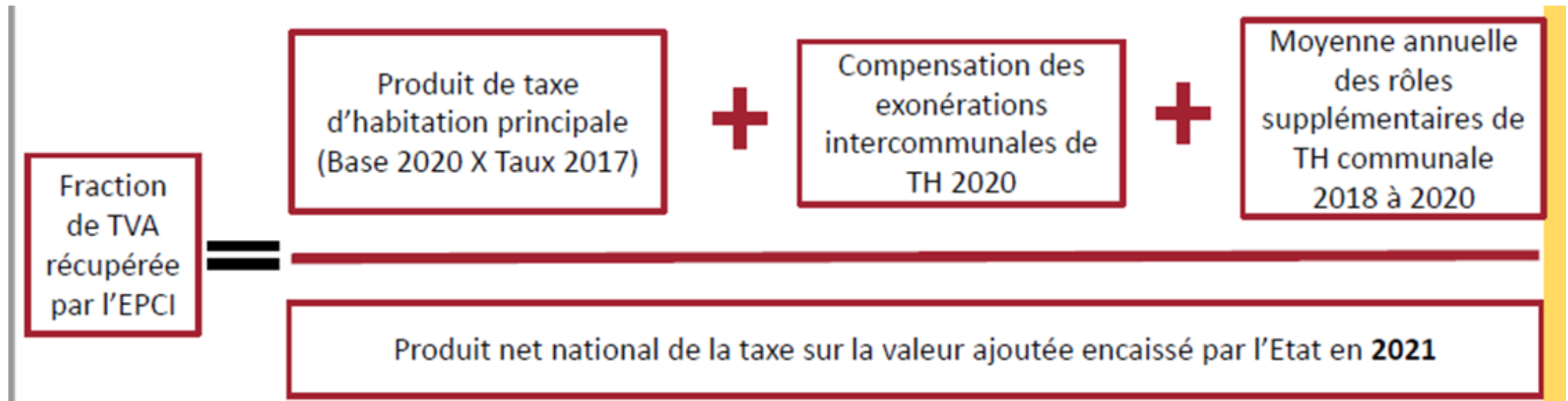
Plus de 3 M€ prévues pour 2021 selon les premières notifications.

L'imprévisibilité habituelle de cette recette fiscale difficilement maîtrisable est de nouveau constatée.

( x 10 en 2021 / à 2020)

# Fiscalité 2021 :

- **Suppression de la Taxe d'Habitation : remplacée par une part de TVA :** perte de pouvoir de taux pour environ 30 % des ressources de la CCPN (3,5 M€)



# Dotations 2021 :

- **Maintien des concours de l'Etat (enveloppe globale)**

- **DGF DES EPCI : 6,4 Mds€**

- Dotation d'intercommunalité : 1,6 Mds€ (+30 M€)

- Dotation de compensation : 4,8 Mds€

**876 733 € en 2020.** Pas de notification à ce jour.

- Le montant du **FDPTP** mis en répartition en 2021 est maintenu au même niveau qu'en 2019 et 2020 soit 284 M€.

**36 565 € en 2020.** Pas de notification à ce jour.

# Produits des services 2021 (tarifs) :

## • **Maintien des tarifs :**

---

- Eau et assainissement
- Portage de repas (tarif ajusté en 2019)
- Nayeo
- Crèches (tarifs CAF)
- EVS
- Ludothèque

**De façon générale, la CCPN doit examiner régulièrement les types et niveaux de tarifs de tous ses services pour les ajuster aux coûts et à la réalité de l'évolution des prestations.**

**A l'étude en 2020 : politique tarifaire jeunesse (intégration du quotient familial)**

# Dépenses de fonctionnement 2021 :

---

- Reversements aux communes
- Point COVID-19

# Les reversements aux communes

AC

- Attribution de compensation : 3 091 837 €

DSC

- Dotation de solidarité communautaire : 77 260 €

TP PAE

- Taxe professionnelle unique sur le Parc d'activités économiques monplaisir : 209 326 €

- Projet de refonte du Pacte Financier entre la CCPN et ses communes membres.
- Calendrier : 1<sup>er</sup> semestre 2021 en parallèle à l'actualisation de la prospective financière.
- DSC système à revoir
- Versement PAE
- FPIC à intégrer ?

# Point COVID-19

## Éléments de Bilan : 357,4 K€ sur 2020

- Avenants COVID prestataires : 3500 € COVED, 4937 € AMS (TAD)

---

- Pertes de recettes Petite enfance : 29 K€ (Brin éveil)
- Nayeo : 179 K€
  - Pertes de recettes : 306 K€
  - Dépenses non réalisées : - 127 K€
- Dépenses CCPN :
  - Dépenses COVID (masques, EPI...) 22 300 €
  - Prime COVID 18 717 €
- Aides aux entreprises en difficultés : 100 K€

# Point COVID-19

## Éléments de Bilan

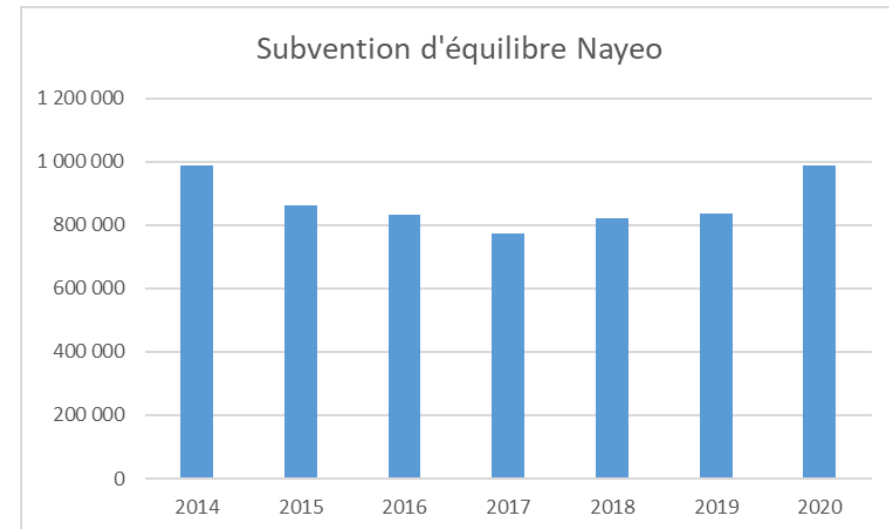
Atterrissage NAYEO 2020 : subvention d'équilibre 986 377 €

Perte de 70 % des recettes (32 000 entrées contre 100 000 habituellement)

Diminution des charges courantes -20%

(essentiellement eau, gaz et produits de traitement pour environ 50 K€)

| Année                  | 2014    | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    |
|------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Subvention d'équilibre | 985 650 | 861 504 | 831 059 | 774 562 | 820 154 | 835 867 | 986 377 |





# Point COVID-19

---

## Projections 2021

- Examen d'un soutien aux entreprises du secteur hôtellerie / restauration
- Aides d'urgence aux entreprises : subventions et avances remboursables
- Achat de masques, gels, gants, désinfectant (10 K€)
- Prestations de ménage
- Centre de vaccination

# Dettes 2021 :

---

- Situation au 01/01/2021
- Projets d'emprunts 2021

# Dettes 2021 : rappel prospective 2020

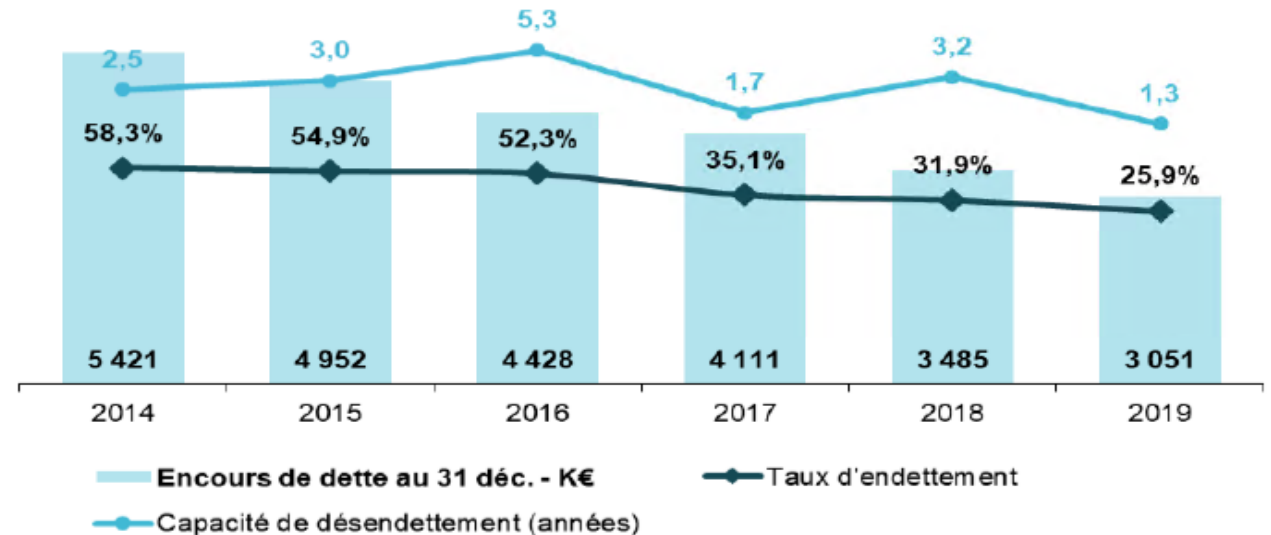


L'endettement

**10 M€ de dépenses d'investissement réalisées sur la période, sans recourir à l'emprunt**

- Encours de dettes au 01/01/21 : 2,65 M€
- Deux emprunts réalisés en 2020 :
  - Programme d'investissement 2020-2024, Budget 512 assainissement pour **3 300 000 €**, Taux Fixe 0,85 %, durée 18 ans.
  - Programme d'investissement 2020-2024 Budget 513 Eau pour **1 582 500 €**, Taux Fixe 0,79 %, durée 15 ans.

Evolution de l'endettement



L'absence de recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement a permis à la CCPN de se désendetter sur la période, avec un encours de dette quasiment divisé par deux : 3 M€ en 2019 contre 5,6 M€ en 2014. Le principal ratio d'endettement, la capacité de désendettement (nb d'années théorique pour se désendetter si toute l'épargne était consacrée à cela), ressort à un niveau très faible sur toute la période, pour atteindre quasiment une seule année en 2019.

L'encours dette à l'habitant est deux fois moins élevé que celui des autres CC.

# Dettes 2021 :

---

- Projets d'emprunts 2021 :
  - **Centre culturel** : montant à déterminer après ajustement des recettes / dépenses (subventions Région et DSIL non encore attribuées, Marché de travaux à lancer)
  - **Ressource en eau** : 1,4 M€ budget 513 eau potable

# La contractualisation

Principaux contrats de coopération territoriale de la CCPN :

- **Contrat d'attractivité avec la Région Nouvelle Aquitaine 2018-2020** (délibération du 2/07/2018).

Fin du contrat juillet 2021. Renouvellement en 2022 (contrat CCPN et non Pays de Béarn).

- **Convention partenariale de développement entre la CCPN et le Département des Pyrénées-Atlantiques 2019-2021** (délibération du 17/12/2018). Prochain contrat 2022.

- **Contrats avec l'Etat :**

- **Accord de relance local** (signature 31/01/2021) : 6 dossiers CCPN (Médiathèque, Aménagement du col du Soulor, Ressource en eau, Aménagement extérieur Nayeo, premiers projets mobilités, réseau de chaleur)

- **CRTE** (contrat de relance et de transition écologique ) : inscriptions au 30/06/2021

- **Convention territoriale globale (CTG)** avec la CAF, qui succédant au contrat enfance jeunesse, englobera les financements des services Petite enfance, Jeunesse, Social, ludothèque. Signature 30/03/2021.

# Les deux nouvelles compétences

- **Insertion Emploi / PLIE** : projet de prise de compétence (délibération CCPN 14/12/2020, délibérations de communes en cours)
  - PLIE : 0,88 € / habitant soit 26 400 € sur 12 mois
  - Démarrage avril 2021
- **Mobilités** : 1ères opérations inscrites pour être présentées dans le plan de relance. Le contenu et le montage juridique et financier (participations des communes en particulier), sont à arrêter d'ici juin avec la prospective, et en lien avec les communes.
- Aires de covoiturage (Bordes, Nay) : 520 K€ (subventions à déterminer)
- Schéma cyclable (premiers sites) et véloroute : 570 K€ (subventions 387 K€ : DSIL 20 %, DETR 20 %, CD64)

# Programmation des investissements 2021 :

## Réalisations 2021-2023 :

- Centre culturel : 2021-2022
- L'aménagement du col du Soulor : 2021-2023
- La Production d'eau / Ressource en eau : 2021-2023
- Les Forges d'Arthez d'Asson : 2021-2022
- Réseau de chaleur de Nay : 2021-2023

## Etudes 2021 :

- Nayeo espace extérieur : AMO en cours de recrutement
- Mise aux normes de la déchetterie d'Assat (à lancer)
- Etudes eaux-vives (en cours)

## Les autres investissements et opérations

# Le centre culturel

Calendrier : APS : 22/11/2019,

APD : 31/01/2020, PC : mi mars 29/05/20

Livraison 1<sup>e</sup> semestre 2023



## Budget investissement :

8,4 M€ TTC de travaux (8 368 044 € HT avec conduite d'opération, collections, informatique et petits équipements)

Plan de financement : tous les dossiers sont déposés et en cours d'attribution (sauf phase ultérieure / mobilier).

- Déjà attribué : Médiathèque : DRAC 1 548 716 €, CD64 520 K€  
Cinéma : CNC 250 K€, CD64 280 K€
- Dossiers déposés : Région (Médiathèque / cinéma), DSIL médiathèque (intégré au plan de relance)
- **Dossiers à déposer : DRAC (DGD) à déposer en 2021 sur collections, mobilier, informatique**

## RH – fonctionnement :

- Cinéma : DSP Cinéode
- Médiathèque : régie 8 ETP (4 déjà présents)
- Localisation d'une partie du service pendant les travaux : locaux loués à Nay



# L'aménagement du col du Soulor

## Calendrier :

-Concours finalisé en mars 2019 mais marché non encore notifié

-Calendrier projet :

- Maîtrise du foncier (délibération présentée 25/01/2021)
- Etudes MOE (APS, APD, PRO/DCE) : 2021
- Travaux 2022-2023



**Budget investissement** : Budget total 2021-2023 : 2,9 M€ HT

- 2,1 M€ HT en 2021-2022 dont 402 K€ de Maitrise d'œuvre et études diverses et 1,7 M€ HT de travaux

-Subventions : sollicitation de plusieurs financeurs possibles (Départements, régions, Etat / commissariat de massif, Europe) – le plan de financement arrêté avec les partenaires à l'automne 2016 va être repris ce début d'année.

A ce jour seule la subvention du Département 64 est notifiée : 135 000 € (taux 7,5 %)

## Projet porté par 2 EPCI :

- dépenses d'études et MOE au prorata des habitants (Part CCPN pour 64,62 %, Part CCPVG pour 35,38 %)

- Travaux : modalités de maîtrise d'ouvrage entre les co-maîtres d'ouvrage à définir (MOA déléguée) et désignation d'un chef de file (mars 2021)

+ clé de répartition à déterminer

## RH – fonctionnement :

- Bâtiment
- Personnel saisonnier

# La production d'eau / ressource en eau



- Sécurisation de la ressource en eau par captage de 2 sources situées à Asson :  
Budget 2,5 M€ (études et travaux)
- Subvention Etat : 500 K€ (DSIL)
- Calendrier : travaux 2021-2022
- Les principaux enjeux :
  - Maitrise du Prix de l'Eau ;
  - Optimisation du Budget (moins d'achat au SMNEP) ;
  - Diversification des prélèvements (en lien avec le PCAET) ;
  - Amélioration de la qualité de la ressource ;
  - Adaptation à l'évolution climatique.

# Autres investissements / opérations

- **Patrimoine** : Forges d'Arthez d'Asson pour 77 K€ (recette CD64 pour 60 K€)
- **Nayeo** :
  - GTB (gestion technique du bâtiment) : 55 K€
  - Espace extérieur : études 2021, travaux 2021-2022.  
450 K€ (subventions 157 K€ : DSIL 20 %, CD64 15 %)
- **Réseau de chaleur** :
  - Equipements susceptibles d'être raccordés à ce réseau : Nayeo, Collège, Lycée, Bâtiments communaux, EHPAD, Divers autres bâtiments (logements, entreprises, gendarmerie).
  - Travaux : 2,2 M€
  - Recettes : DSIL (775 K€), ADEME (996 K€)

# Autres investissements et opérations

- **Déchets :**

- Travail sur le PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)
- Renouvellement des marchés de collecte mai 2021 (OM, Collecte sélective, cartons professionnels)

- **Tourisme**

- PLR : suivi + travaux : 74 K€, mise à jour : 35 K€
- Parcours pêche : 35 K€
- Eaux vives : 80 K€ (études complémentaires)
- Office de tourisme : aménagement dans les nouveaux locaux 1<sup>er</sup> février 2021

# Autres investissements et opérations

- **Moyens généraux :**

- Système de **visioconférence** salle du Conseil : 20 K€
- 

- Programme 2021-2022 **d'acquisition de véhicules** (remplacements et nouveaux besoins) : 90 K€ sur le budget principal (Petite enfance, Services techniques, Déchets, culture) et 105 K€ HT sur eau et assainissement (6 véhicules)

- Parc **informatique / téléphonie** : 30 K€

- Bâtiments (travaux, agencements...) : 55 K€ (Office de Tourisme et culture)

- **Communication :**

- Renouvellement du marché du **journal de la CCPN** : 30 K€
- Lancement de l'application **IntraMuros**

# Autres investissements et opérations

- **Finances :**

- **Prospective** et travail sur les **reversements des communes** : 30 K€
- **Réorganisation du réseau DGDIP** : Convention au printemps. Maintien de la trésorerie de Nay pour la partie comptabilité, conseil aux collectivités organisé sur un secteur plus large (Nay, Pontacq, Nord Est Béarn), permanences fiscalité au sein de la Maison France Services (mise à disposition d'agents DGFIP).
- Travail sur les **coûts des services** : couts complets avec répartition des charges générales et recettes nécessaires à l'équilibre des services (stade BP).

- **Structuration logiciels (2021-2022)**

- Finances : 50 K€ / 100 K€
- RH : 50 K€ / 100 K€
- Commande publique : 30 K€
- Courrier : 15 K€

# Les autres investissements et opérations

---

- **Economie :**

- Foncier économique : Acquisition de terrains Bénéjacq (1 M€)
- Viabilisation ZAE Asson : 240 K€
- Commerce :
  - Dernière année de la convention avec l'UPPN (15K€)
  - Nouveau programme de politique locale du commerce en 2022
- Aide aux entreprises : enveloppe à évaluer
- Acquisition bâtiment sonnailles Daban : 255 K€ (recettes Région)

# Les autres investissements et opérations

---

- **Eau et assainissement**

- **Eau potable** : 4 M€ Réhabilitation des réservoirs, réseaux (Lagos, Haut de Bosdarros), renouvellement de conduites, Puit de Pardies Pietat, + Production d'eau (2 M€)
- **Assainissement collectif** : 4,6 M€ réseaux Lagos Bordères, STEP d'Asson, poste de relevage Lestelle Betharram
- **Eaux pluviales** : travaux : 276 K€ et opérations communales : 236 K€.

Recettes CLECT : 88 276€. **Fiscalité + révision CLECT à prévoir.**

- **Gemapi** : 375 K€ en fonctionnement et 45 K€ en investissement.

Recettes Taxe gemapi : 300 K€ + CLECT : 79 066€.

Bureau spécifique le 28/01/2021



# Autres investissements / opérations

- **Habitat :**

- Projet communaux : 215 K€
- Gens du voyage : 80 K€
- Fin du programme PIG juillet 2021 : 20 K€ en report
- Suspension du projet Résidence personnes âgées (projet association Saint-Joseph)

- **Participation Aéroport 2021 : 15 K€ (maintien des contributions)**

- **Urbanisme / PCAET :**

- Etudes PCAET et biodiversité : 37 K€
- Audap : 35 K€ en fonctionnement

- **Petite enfance :**

- climatisation Libellule : 40 K€ (prise en charge 75 % SAFRAN)
- Perspective de renouvellement du marché Libellule au 01/01/2022

# Autres investissements / opérations

- **Jeunesse :**

- Établissement du projet global jeunesse
- Projet chantiers jeunes
- Poursuite de la coopération Navarre / Québec
- Nouvelle convention de 3 ans avec Résidence Terre d'Envol à Bordes (15 K€/an)
- Pour rappel :
  - Convention mission locale renouvelée pour 3 ans
  - Compétence PLIE en cours de délibération des communes
  - Projet de convention avec Pôle Emploi

- **Services aux personnes :**

- Reconduction générale des budgets : RAS
- Compétence mobilité / TAD : le financement par la région durera jusqu'au 30/06/2022 si la CCPN prend la compétence mobilités.

# Point calendrier autres projets

- **Déploiement très haut débit :**

- 2021 : 11 communes
  - Fin 2022 : le reste des communes du Pays de Nay
  - Eligibilité fin 2022 début 2023 pour tous (abonnement des particuliers)
- 

- **Technopole Aéropolis :**

Budget total : 1,2 M€

(participation CCPN : 50 K€ dans le cadre de l'Association Syndicale Libre)

2021 : -Vestiaires extérieurs (douches) : bâtiment modulaire

- Conciergerie : siège ex CCGC

- Recrutement programmiste

En 2022 : établissement du programme + recrutement MOE

2023-2024 : travaux

# Le volet Ressources Humaines 2021 :

## 1/ Principales actions réglementaires et structurantes:

-Mesures réglementaires : **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) : enveloppe 10 K€, **Lignes directrices de gestion** (LDG), Fin du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (**PPCR**) (1,5%), LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE (**TFP**) avec indemnités de fin de contrats (5K€), rupture conventionnelle (15K€)

-Veille organisationnelle : Télétravail- Absentéisme, transmission du savoir

- **La formation** : formation des élus (15 K€) et formation autres organismes (Hors CNFPT)

# Le volet Ressources Humaines 2021 :

## 2/ Principales évolutions moyens humains/services 2021

- **PCAET** : poste d'animation et de suivi de la démarche PCAET qui pourrait être financé dans le cadre du plan de relance
- **Service Déchets** : assistant technico administratif (confirmation renforcement de service)
- **Economie** : assistant technico administratif (confirmation renforcement de service)
- **Centre culturel** : prévisionnel 1 ETP en 2021, 3 ETP en 2022.
- **Maison France Services** : participation financière CCPN au titre d'1 emploi sur 24h hebdomadaires (ville de Nay)
- Ingénierie interne de la CCPN pour **l'ORT, le commerce et l'habitat** : à recalculer et à coordonner avec la ville de Nay (programme Petites villes de demain).
- **Les recrutements à l'étude** :
  - Informatique : étude en 2021 d'une structuration indispensable d'un service à l'horizon 2022-2023
  - Animation EVS : horizon 2022-2023
  - Ingénierie compétence mobilité : à étudier

# Projections d'équilibre 2021 :

- **Résultat de clôture (en cours de pointage) :**
  - Impact de l'année COVID conjugué à la perte de recettes de CVAE conduit, par rapport aux autres années, à un **faible résultat** annuel de fonctionnement (248 K€)
  - Après prise en compte des reports (6,45 M€) : 6,7 M€ en fonctionnement
  - Résultat Global de Clôture en cours d'établissement.
- **Projection recettes fiscales : nette amélioration** avec la hausse significative de CVAE qui passeraient de 369 272 € à 3 141 173 € (état DGFIP 01/2021)
- **Instauration de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties :**
  - Conformément au vote du BP 2020 pour l'équilibre du Budget annexe **eaux pluviales** en 2021 (et en parallèle travail avec la CLECT).
  - Et à compter de 2022 pour financer le fonctionnement du **Centre culturel** notamment.

# Projections d'équilibre 2021 :

- **Ajustement possible du taux de CFE ?**

CFE : 24,99 % en 2020 pour 3 052 912 € de produit

---

- **Maintien des taux 2020 :**

- FNB : 1,7 % pour 12 572 € de produit
- TEOM : 11,31 % et 10,18% pour 3 202 693 € de produit
- Taxe de séjour

- **Maintien du produit : GEMAPI à 300 000 €**

- **Programme d'emprunt : à caler pour financer les investissements**

---

*Fin du diaporama.*

*Merci pour votre attention.*